



ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 22/11/2022

N° 338 - 2022

REGLEMENTANT une emprise de circulation où la vitesse est limitée à 30 km/h en centre-ville de Chateaubourg et de sa périphérie immédiate

Le Maire de CHÂTEAUBOURG :

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route annexé à l'Ordonnance n° 58.1216 et au Décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la Signalisation Routière

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment son livre (8ème partie du 15 juillet 1974)

CONSIDERANT qu'il est rapporté par les riverains que des vitesses excessives sont régulièrement constatées dans le centre-ville et sa périphérie immédiate à Chateaubourg.

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers nécessite la mise en place d'une zone de limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre-ville de chateaubourg et sa périphérie immédiate afin de favoriser le ralentissement du trafic routier.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation passe en zone réglementée à 30km/h dans l'emprise comprise entre :

- La rue de Rennes au niveau de la place de Verdun,
- La D95 entre La Bouëxière et Châteaubourg à la hauteur du 15 rue des Vignes,
- La rue des Rochers,
- L'intersection entre la rue du Prieuré et la rue des Cottages,
- L'intersection entre la rue des Pins et la rue des Cottages,
- L'intersection entre la rue de Paris et la rue des Cottages,
- La rue de la gare et la sente piétonnière

Un plan annexé à cet arrêté matérialise la totalité des rues concernées par la zone réglementée à 30km/h.

ARTICLE 2 : La présente réglementation prendra effet dès la mise en place de la signalétique correspondante par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur les Commandants des Brigades de Gendarmerie de Châteaubourg et Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaubourg, le 22 novembre 2022

LE MAIRE,

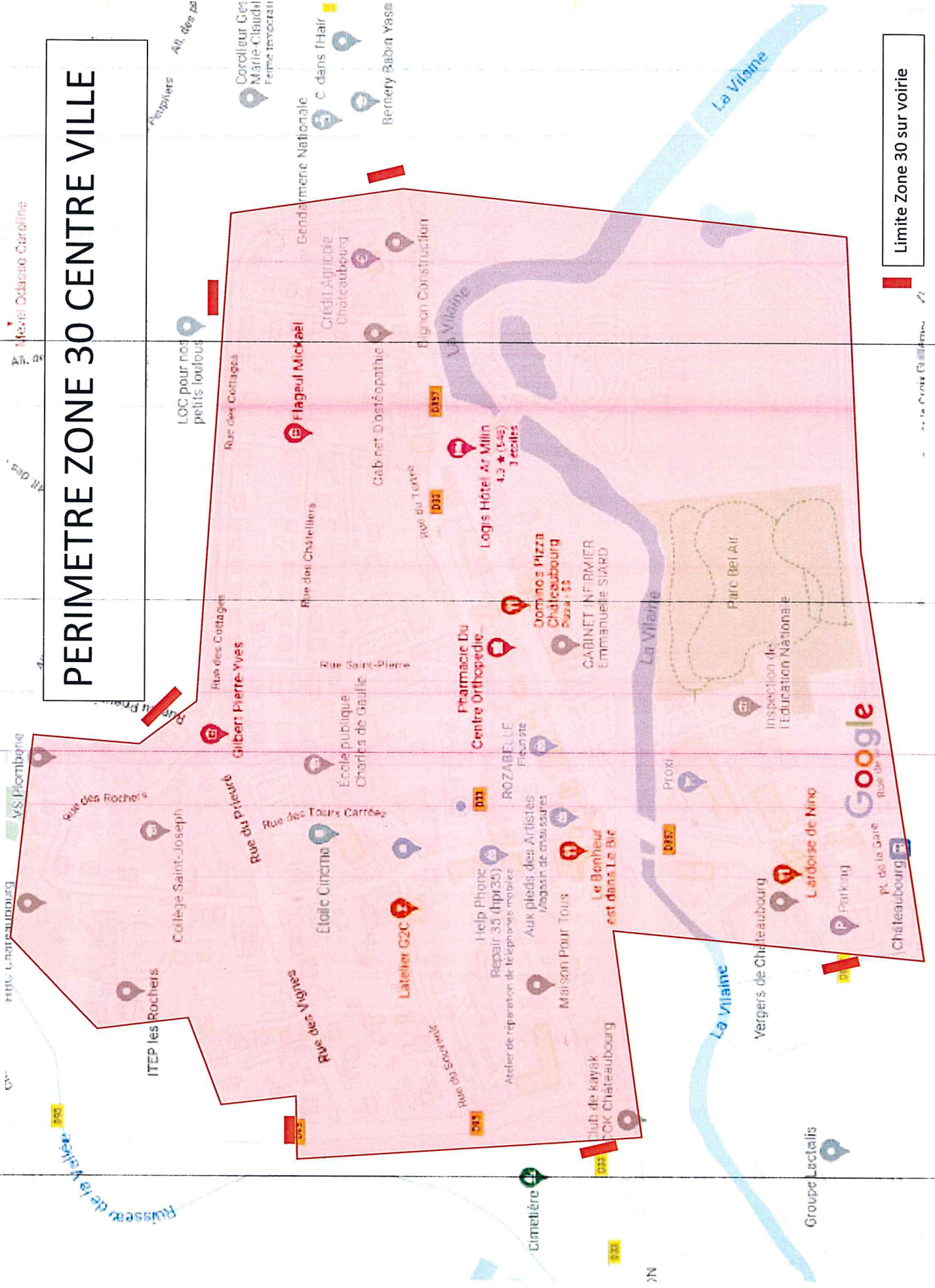
Teddy RÉGNIER

Affiché en mairie le :



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

PERIMETRE ZONE 30 CENTRE VILLE



Limite Zone 30 sur voirie

Novel Odasso Caroline

LOC pour nos
petits loufous

Flageul Mickael

Logis Hôtel Ar Millin
4.3 ★ (548)
3 écoles

Domino's Pizza
Châteaubourg
Pizza - \$3

CABINET INFIRMIER
Emmanuelle SIARD

Pharmacie Du
Centre Orthopédie...

ROZABELLE
Fleuriste

Aux pieds des Artistes
Magasin de mesures

Maison Pour Tous

Help Phone
Repar. 33 (tpr30)
Atelier de réparation de téléphones mobiles

Latelier G2C

Étoile Cinema

Gilbert Pierre-Yves

Collège Saint-Joseph

ITEP les Rouhers

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Étoile Cinema

Corolleur Ges
Marie-Claudiel
Femme thérapeute

C dans l'Hair

Bernery Babir Yassa

Credit Agricole
Châteaubourg

Eignon Construction

Parc Bel Air

Inspection de
l'Education Nationale

Proxi

Lardoise de Nino

Parking

pt. de la Gare

Châteaubourg

Verger de Châteaubourg

Club de kayak
CKC Châteaubourg

Cimetière

Groupe Laclais

La Vilaine

La Vilaine

La Vilaine

La Vilaine

VS Plombaine

Rue des Rochers

Rue du Prieuré

Rue des Tours Carrées

Rue des Vignes

Rue des Châteliers

Rue Saint-Pierre

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

MS Plombaine

Rue des Rochers

Rue du Prieuré

Rue des Tours Carrées

Rue des Vignes

Rue des Châteliers

Rue Saint-Pierre

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

MS Plombaine

Rue des Rochers

Rue du Prieuré

Rue des Tours Carrées

Rue des Vignes

Rue des Châteliers

Rue Saint-Pierre

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

MS Plombaine

Rue des Rochers

Rue du Prieuré

Rue des Tours Carrées

Rue des Vignes

Rue des Châteliers

Rue Saint-Pierre

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

Rue des Cottages

